

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
#610-001-2019-04**

AVIS PUBLIC

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO #2008-229 AUX FINS D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES MAISONS DE TOURISME

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 10^e jour du mois d'août 2020 du projet de règlement numéro #610-001-2019-04 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 14^e jour du mois de septembre 2020 à compter de 19h30 heures, dans la salle municipale située au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro #610-001-2019-04 est de modifier le règlement #2008-229 relatif aux permis et certificats, à l'administration des règlements, de lotissement et de construction aux fins d'ajouter des dispositions sur les maisons de tourisme;

QUE le motif de ce projet de règlement vise plus particulièrement à

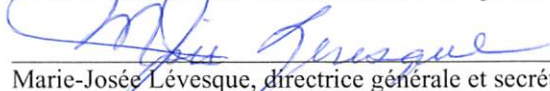
- Modifier l'article 5 « Nécessité du certificat d'autorisation »;
- Modifier l'article 6 ; le CHAPITRE VI « Disposition relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation »
- Modifier l'article 8 ; CHAPITRE IX « Dispositions relatives aux tarifs »
- Modifier l'article 9 ; CHAPITRE X « Délai de validité des permis »

QUE le projet de règlement numéro #610-001-2019-04 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 2485, rue Principale, à Sainte-Édouard-de-Lotbinière, aux heures normales de bureau.

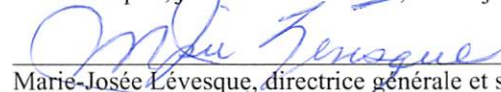
Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 31^e jour du mois d'août 2020.


Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée Marie-Josée Lévesque, résidant à St-Flavien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant un copie à chacun des endroits suivants : le bureau municipal, la salle municipale, le site internet, le site facebook et par la biais de Somum.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31^e jour d'août en l'an deux mille vingt.


Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière